

# Sommaire n° 1755 du 26.08.2022

1 Avantages de toute nature

[L'électricité via panneaux solaires : pas d'ATN 'supplémentaire'](#)

3 Déclaration

[Déclaration à l'impôt des sociétés, ex. d'imp. 2022 : les points importants](#)

3 Délai d'introduction

3 Réserves/Bénéfices réservés imposables

- Réserve de liquidation
- Majorations de la situation de début des réserves

5 Réserves/Bénéfices réservés exonérés

- Réductions de valeur sur créances commerciales
- Tax shelter pour oeuvres audiovisuelles/oeuvres scéniques

6 Dépenses non admises et autres éléments du résultat

- Amendes
- Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles
- Frais de voiture non déductibles
- Frais de réception, de restaurant, de cadeaux d'affaires et de vêtements professionnels non spécifiques non déductibles
- Intérêts exagérés
- Surcoûts d'emprunt non déductibles
- Avantages anormaux ou bénévoles
- Reprises d'exonérations antérieures
- Paiements non déductibles vers certains Etats
- Autres dépenses non admises

9 Détail des bénéfices

- Déductions du bénéfice subsistant

10 Cotisations distinctes

- Cotisation sur commissions secrètes

11 Eléments non imposables

- Libéralités exonérées
- Exonération pour passif social en vertu du statut unique

12 Précomptes imputables

- Précomptes non remboursables
- Crédit d'impôt pour dépenses non récupérables dans le cadre de la pandémie du COVID-19

13 Documents et relevés divers

- Paiements vers des paradis fiscaux

14 Divers

- Opérations dans le cadre de l'impôt des sociétés
- Frais professionnels
- Réorganisations
- Absence de déclaration - minimum forfaitaire de bénéfices
- Prélèvements de réserves immunisées

16 [Revue de presse](#)